



# LIGUE DE PICARDIE de JUDO

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUTJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES



## ANIMATEUR-SUPPLEANT

FORMATION CONTINUE

(20h minimum)

TEXTES OFFICIELS 2014-2015 Règlement intérieur FFJDA  
Annexe 2 « Enseignement et formation »

Dispositions générales :

« La décision d'intervention en autonomie pédagogique d'un animateur suppléant relève de l'autorité du Président de l'association ou de son représentant mandaté à cet effet. Pour conserver leur qualification les animateurs suppléants doivent participer à au moins 20 heures de formation continue organisées ou reconnues par l'ERJJ, sur la saison sportive ».

NOM : PRENOM : DATE DE NAISSANCE :

CLUB : GRADE :

N° LICENCE : SAISON SPORTIVE : N° DE DIPLOME :

PROFESSEUR PRESENTANT LE STAGIAIRE :

NOM : PRENOM : N° DE DIPLOME :

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION :

NOM : PRENOM : Signature :

### « Stages effectués »

Dates	Lieux	Volume Horaire	Thèmes	Responsable

Merci de bien vouloir renvoyer ce document à la ligue de Picardie pour conserver votre qualification d'Animateur-Suppléant.

LIGUE DE PICARDIE DE JUDO 2 rue Lescouvé 80000 AMIENS

Tél : 03 22 80 17 32 Fax : 09 71 70 62 08

Email : [picardie.judo@wanadoo.fr](mailto:picardie.judo@wanadoo.fr) Site : <http://www.picardiejudo.com>